

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 15 JANVIER 2016

CONDUITE de REUNION

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et procède à l'appel des présents.
Les conseillers sont invités à désigner le secrétaire de séance et son auxiliaire.
Monsieur le Maire présente l'ordre du jour suivant au conseil :

ORDRE DU JOUR

- 1 - Approbation du procès-verbal de la séance précédente,**
- 2 - FCTVA 2016**
 - Liste des investissements 2015 inférieurs à 500 € à prendre en compte,
- 3 - Gratification stagiaire,**
- 4 - Communauté de communes :**
 - Transfert de la compétence relative à « l'établissement et l'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques »,
 - Conseil communautaire.
- 5 - Comptes rendus et propositions de délibérations des commissions,**
 - Finances,
 - Voirie, travaux,
 - Environnement, jumelage
 - Affaires scolaires,
 - Communication,
 - Fêtes et cérémonies,
- 6 - Informations et questions diverses.**

1 - Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques concernant le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 décembre 2015.

Madame Géraldine LALANNE, conseillère municipale souhaiterait que soit reformulé le point sur le vote du projet éolien comme suit : "Après en avoir délibéré **et avoir voté à bulletin secret**, le conseil municipal, par 8 voix pour et 10 voix contre, donne un avis défavorable **à la poursuite du projet de parc éolien sur la commune de Saint Mars d'Outillé (2 pouvoirs donnés par conseillers absents et un conseiller absent sans pouvoir)"**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2015 avec les modifications exposées ci-dessus.

2 - FCTVA 2016 : liste des investissements 2015 inférieurs à 500 € à prendre en compte.

Parmi les dépenses investissement réalisées en 2015 certaines, d'une valeur unitaire inférieure à 500 € T.T.C, ne peuvent pas y être intégrées d'office pour pouvoir prétendre au remboursement de la TVA. La liste de ces investissements est la suivante :

- Abonnement 1 an extension mémoire site (2051)	15.00 €
- Certificat annuel (2051)	96.00 €
- Licence du 01/09/14 au 31/08/15 (2051)	340.20 €
- Création parking les Vignes (2128)	357.97 €
- Création réseau électrique (21312)	418.85 €
- Retenue de garantie PMR (2151)	130.17 €
- Remplacement extincteurs (21568)	322.80 €
- Panneau Château de Segrais (21578)	301.19 €
- Panneau place pharmacie (21578)	344.92 €
- Pompe à eau arrosage (21578)	390.00 €
- Machine à laver + 2 séchoirs école (2158)	377.84 €
- 3 téléphones (2183)	54.00 €
- Câblage + installation raccordement écoles (2183)	340.56 €
- Fourniture + câblage raccord biblio (2183)	290.04 €
- 1 bac à livres (2184)	192.00 €
- 10 chaises restaurant scolaire (2184)	491.16 €
- Frigidaire TAP (2184)	189.00 €
- jeu éducatif biblio (2188)	10.83 €
- Mallettes atelier peinture (2188)	89.00 €
- Mallettes atelier peinture école mater (2188)	229.00 €
- Mobilier pour régie TAP (2188)	155.00 €
- Jeux mallette maternelle (21881)	259.00 €
- Jeu maternelle (21881)	129.00 €
- Jeux éducatifs maternelle (21881)	214.41 €
- Jeux puzzle école mat. (21881)	257.00 €
- Reliquat commande jeux éducatifs (21881)	107.55 €
- Mobilier présentoirs bibliothèque (21883)	251.36 €

6 353.85 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal demande leur intégration comptable en section d'investissement.

3 - Personnel : gratification stagiaire

Du 30 novembre 2015 au 19 décembre 2015, la commune a accueilli au sein du service administratif une étudiante, Mademoiselle Servane VERGNAUD, en préparation baccalauréat professionnel Gestion - Administration.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser à cette stagiaire une gratification mensuelle fixée à 12,5 % du plafond horaire de la Sécurité Sociale pour une durée de présence égale à la durée légale du travail.

Son montant sera proratisé en fonction de la durée de présence effective de la stagiaire. Elle fera l'objet d'un versement unique en fin de stage.

Soit $3\,170\text{ €} \times 12.5\% = 396.25\text{ €}$ pour 152h/mois

Servane VERGNAUD a effectué 105h pour la Commune soit une gratification de 273.72 €.

4a - Communauté de communes : transfert de la compétence relative à « l'établissement et l'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération du 15 décembre 2015, le Conseil communautaire a approuvé le projet de modification des statuts de la Communauté de communes pour le transfert de la compétence relative à l'établissement et l'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques.

Le transfert de la compétence est décidé par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale.

Le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la commune, de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunal, pour se prononcer sur le transfert de compétence proposé. À défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Le transfert de compétence est ensuite prononcé par arrêté du représentant de l'État dans le département.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5214-16 portant sur les compétences d'une communauté de communes,

Vu les articles L. 1425-1 et L. 1425-2 du code général des collectivités territoriales relatifs aux réseaux et services locaux de communications électroniques,

Vu la notification de la délibération du conseil communautaire du 15 décembre 2015 approuvant le projet de modification des statuts de la Communauté de communes pour le transfert de la compétence relative à l'établissement et l'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques régie par l'article L. 1425-1 précité,

Considérant les principes de spécialité et d'exclusivité qui doivent s'appliquer aux actions de la Communauté de communes du Sud-Est du Pays Manceau,

Considérant que l'échelon intercommunal est le plus pertinent pour impulser et conduire une politique d'aménagement numérique équilibré sur le territoire de la Communauté de communes,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 15 décembre 2015 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve la modification des statuts de la Communauté de communes du Sud-Est du Pays Manceau concernant le transfert de la compétence relative à l'établissement et l'exploitation d'infrastructures et

réseaux de communications électroniques régie par l'article L. 1425-1 du code général des collectivités territoriales.

- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

4b - Compte-rendu du conseil communautaire

Monsieur le Maire fait part de la tenue de la réunion du dernier Conseil Communautaire qui s'est tenu le 15 décembre 2015 et dont l'ordre du jour était le suivant :

- Présentation du projet éolien.
Arrivée de Mme Jeanine BEATRIX à 20h45.
Arrivée de Mme Lucie HERTEREAU à 20h50.
- Intercommunalité : avis sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.
- Projet de réhabilitation du site de la Pilonnière.
- Transfert de la compétence « établissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques ».
- École de musique
 - a - Attribution du marché de maîtrise d'œuvre relative à la construction d'un bâtiment à Parigné-l'Évêque.
 - b - Fixation des tarifs d'inscription au camp musique pour l'année 2016.
- Voirie : attribution du marché d'aménagement et d'entretien de la voirie communale hors agglomération.
- Petite enfance / Enfance jeunesse : avenants aux conventions conclues avec le Centre François Rabelais.
- Décisions modificatives
 - a - Décision modificative n°3 au budget général.
 - b - Décision modificative n° 2 au budget annexe de la ZAC Boussardière 1ère tranche.
 - c - Décision modificative n° 1 au budget annexe de la ZAC Boussardière 2ème tranche.
 - d - Décision modificative n° 1 au budget annexe de la ZAC Chenardière 2ème tranche.
- Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2016.
- Informations.

5 - Compte rendu et propositions de délibérations des commissions

- Finances,

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Angéline FURET qui rend compte au conseil municipal de la commission finances qui s'est tenue le 11 janvier 2016 à 18h30.

- Voirie, travaux,

Monsieur Alain BRIONNE, 1^{er} adjoint au Maire en charge de la voirie et des travaux, informe le conseil municipal de ce qui suit :

- La clôture du parking de la place Victor Hugo est réalisée.
- Le réseau d'eaux pluviales rue Clément Maudet est presque achevé. La chaussée sera faite au beau temps.
- Le réseau d'eaux pluviales au niveau du Lavoir est presque fini cependant des véhicules circulent et stationnent sur le trottoir ce qui risque d'endommager les réseaux. Des quilles seront mises en place pour prévenir ce dommage.
- Les travaux de réseaux d'eaux pluviales de la rue de la Grassinière sont en progression. Il ne reste que la traversée à réaliser.
- Il est proposé de lancer l'Appel d'Offres pour la réalisation du réseau d'eaux pluviales rue Gambetta avant mars 2016 afin de pouvoir faire faire les travaux avant l'automne. Ce point sera inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

- Le chemin rural (CR) n°14 est utilisé par un exploitant qui l'a endommagé. Il est proposé l'envoi d'un courrier pour demander sa rénovation.
- Complexe sportif : un compresseur est en panne. Un devis a été demandé à l'entreprise Carrier. Il s'élevait à 7 400 € HT et après négociation a été ramené à 6 241 € HT. Il semble cependant judicieux de demander à l'entreprise Carrier l'historique de la carte mémoire car des coupures de courant sont peut-être à l'origine de cette panne ce qui permettrait de demander la prise en charge du remplacement de la pompe à chaleur à EDF.
- L'élargissement de l'entrée de la Bibliothèque municipale et l'enlèvement des grilles a été validé par la commission travaux.
- Eclairage public : un devis pour le remplacement d'horloges et de mâts a été demandé.
- Syndicat Intercommunal du Bassin du Rhonne (SIBR) : suite au Bureau qui s'est tenu le 14 janvier 2016, le SIBR pourrait être suspendu.

- **Environnement,**

Monsieur Olivier VERITE, conseiller délégué à l'environnement, informe l'assemblée de ce qui suit :

- La place Victor Hugo va être aménagée.
- Un projet de suppression de la haie malade de la salle des fêtes est à l'étude. Il permettrait ensuite la mise en place de quelques arbres hautes tiges pour délimiter et un aménagement par tronçons.

- **Affaires scolaires,**

Monsieur Laurent HUREAU, troisième adjoint en charge des affaires scolaires, fait part à ses pairs de ce qui suit :

- A la bibliothèque municipale auront lieu le 30/01/2016 à 10h30 une animation « jeux en famille », le 15/02/2016 de 15h à 18h une animation « jeux vidéo » et le 22/02/2016 à 15h un « scrabble adultes ».
- Le 17/02/2016 aura lieu un « spectacle famille » à la salle des loisirs à 15h.

La prochaine commission scolaire se tiendra le 22 janvier 2016 à 18h30.

- **Communication,**

Madame Elisabeth FOLLENFANT, conseillère déléguée à la communication informe ses pairs que le Saint Mars Magazine est en cours de distribution.

La prochaine réunion de la commission se tiendra le 4 février 2016 à 18h.

- **Fêtes et cérémonies**

Madame Cécile CHAUVEAU, quatrième adjointe au Maire, en charge des fêtes et cérémonies informe le conseil du thème des prochains Arts à Saint Mars qui est « le temps jadis ».

9 - Informations et questions diverses

- La conciliatrice de justice tient une permanence à Ecommoy.
- Le Circuit cycliste Sarthe passera le 8 avril 2016 à Saint-Mars-d'Outillé.
- Des problèmes d'infiltrations au Complexe sportif ont été constatés au niveau des vestiaires.

Propositions de dates pour les prochains Conseils Municipaux
Le 5 février 2016 à 20h
Le 4 mars 2016 à 20h
Le 1 ^{er} avril 2016 à 20h (vote du budget)
Le 3 juin 2016 à 20h
Le 1 ^{er} juillet 2016 à 20h

Le Conseil Municipal se réunira le vendredi 5 février 2016 à 20h

Tous les sujets ayant été traités, Monsieur le Maire déclare la levée de séance à 22h20.

Le Maire,

L. TAUPIN